

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de Barlieu
séance du 20/06/2019

L' an 2019 et le 20 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Marie-France DETURCHE-ARMANET, Maire.

Présents : Mme DETURCHE-ARMANET Marie-France, Maire, Mmes : GUIMARD Christelle, HENON Yvette, LAMOURET Sylvie, ROMAIN Michelle, MM : FOURNIER Christian, MOLLOT Gilles, POMMIER Gilles, TURQUET Marc, VERBEKE Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CRUZ Jean-Louis à Mme LAMOURET Sylvie

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 10

Date de la convocation : 14/06/2019

Date d'affichage : 14/06/2019

Secrétaire : Mme LAMOURET Sylvie

Réf : 2019_26 - Lancement de la Procédure de Cession d'un Chemin Rural

Cette délibération remplace la délibération N° 2019-18.

Après le retrait de Monsieur Christian FOURNIER, conseiller municipal, Madame le Maire expose les faits suivants :

Considérant que la portion du chemin rural dit de Vailly sur Sauldre à Sauldre comprise entre les parcelles cadastrées C183 et C195 n'est plus utilisée par le public,

Considérant que l'aliénation de cette portion de chemin rural est prioritaire aux riverains et notamment à Monsieur Christian FOURNIER qui en a fait la demande par courrier en date du 2 février 2019,

Vu l'article L.161.10-1 du code Rural et de la Pêche Maritime,

Il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de cette portion de chemin rural en faveur de Monsieur Christian FOURNIER.

En conséquence, après en avoir, délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour :

- Constate la désaffectation de la portion du chemin rural dit de Vailly sur Sauldre à Sauldre comprise entre les parcelles C183 et C195,
- Décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation, en faveur de Monsieur Christian FOURNIER, de la portion du chemin rural dit de Vailly sur Sauldre à Sauldre comprise entre les parcelles C183 et C195,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)